



*Elle grandit entre les forêts et les eaux*

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUY-LE-POTIER SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 2024

-----

Le maire de Jouy-le-potier certifie avoir convoqué le 21 juin 2024, les membres du conseil municipal, pour une séance publique ordinaire qui a lieu le vendredi 28 juin à 20h30 dans la salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage en Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Date de convocation du conseil municipal : 21-06-2024

### Présents :

Gilles BILLIOT	Thierry ZION	Patricia GAUTHIER
Catherine COLAS	Michel GAUDÉ	Pascale SZCZERBAL
Nicole BERRUÉ	Florence NOYER	Benoît MALARD
Jean-Benoît PELLETIER	Jean-François ROBINET	

### Absents excusés :

Christine LALIÈRE donne pouvoir à Nicole BERRUÉ

Karl MESLAND donne pouvoir à Gilles BILLIOT

Pascal HERRERO donne pouvoir à Jean-Benoît PELLETIER

Boubacar DIALLO donne pouvoir à Jean-François ROBINET

Nicole BERRUÉ est élue secrétaire de séance.

### ➤ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024

Le procès-verbal de la précédente séance, a été envoyé à tous les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024

### ➤ 2024/06/28/01 – CLOTURE TOURNIQUET 2 AU 31-12-2024 AVEC TRANSFERT BP COMMUNE - RETIRÉE

### ➤ 2024/06/28/02 – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET EAU, ASSAINISSEMENT ET PÔLE SANTÉ

**CONSIDÉRANT** le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives,  
**CONSIDÉRANT** les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**MODIFIE** les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget principal ainsi que les annexes budget Eau et Assainissement et budget Pôle Santé de la façon suivante :

Budget Principal	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-681 : Amortissement	21 641.24 €			
<b>TOTAL D 68 : Dotations Amortissements Provisions</b>	<b>21 641.24 €</b>	<b>0.00 €</b>		
D-681 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles		21 641.24 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		<b>21 641.24 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 641.24 €</b>	<b>21 641.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

Budget Principal	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-20415332 : Subvention collectivité bâtiments et installation			5 064.18 €	
R-20415333 : Subvention collectivité Infrastructure nationale			4 915.00 €	
R-20421 : Subvention équipement personne de droit privé bien			33.33 €	
R-21532 : Installation réseau assainissement			11 628.73 €	
<b>TOTAL R 20 et 21 : Immobilisations (in)corporelles</b>			<b>21 641.24 €</b>	
R-2804132 : Subvention d'équipement département bâtiment				5 064.18 €
R-2804133 : Subvention d'équipement département infrastructure état				4 915.00 €
R-280421 : Subvention équipement personnes droit privé				33.33 €
R-281532 : Amortissement installation assainissement				11 628.73 €
<b>TOTAL R 040 : Amortissement des immobilisations</b>				<b>21 641.24 €</b>
D-2051 : Concessions et droits similaires		2 000.00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 000.00 €</b>		
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	2 000.00 €			
<b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 000.00 €</b>			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>21 641.24 €</b>	<b>21 641.24 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	

POLE SANTE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Excédent reporté			59 429.05 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent reporté</b>			<b>59 429.05 €</b>	
D-023 : Virement à la section d'investissement	93 387.41€		0.00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>93 387.41€</b>		<b>0.00 €</b>	
D-622 : Honoraires		34 258.36 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>34 258.36 €</b>		
D-673 : Titres annulés	1 000.00 €			
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>1 000.00 €</b>			
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants		700.00 €		
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions</b>		<b>700.00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>94 387.41€</b>	<b>34 958.36 €</b>	<b>59 429.05 €</b>	
<b>Total Général</b>	<b>-59 429.05 €</b>		<b>-59 429.05 €</b>	

POLE SANTE	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2031 : Frais d'études				19 219.20 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>19 219.20 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros			30 769.47 €	
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>30 769.47 €</b>	
R-1341 : Dotation à l'équipement non amortissable				78 300.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>				<b>78 300.00 €</b>
R-024 : Ventes 2022, 2023, 2024				45 856.88 €
<b>TOTAL R 024 : Recettes d'investissement</b>				<b>45 856.88 €</b>
R-021 : Virement de la section de fonctionnement			93 387.41 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>93 387.41 €</b>	
D-231 : Immobilisations corporelles en cours		19 219.20 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>19 219.20 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>19 219.20 €</b>	<b>124 156.88 €</b>	<b>143 376.08 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>19 219.20 €</b>		<b>19 219.20 €</b>

Budget Eau et Assainissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	30 000.00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisation en cours</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		
D-212 : Agencement et aménagement de terrains		30 000.00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>30 000.00 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

➤ **2024/06/28/03 – AUTORISATION SOUS-LOCATION PÔLE SANTÉ**

Considérant les baux établis dans le cadre du Pôle Santé  
Considérant l'article L.1311-13 et L.1311-14 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la demande de Mme TUCCI (psychologue) du 07 juin 2024  
Vu l'exposé de Mr le Maire

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité,**

**DONNE** son accord pour que Mme TUCCI (psychologue) mette à disposition à temps partiel son cabinet à Mme FAGOT (diététicienne)

**CHARGE, AUTORISE** et **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour mener à bien cette affaire.

### ➤ 2024/06/28/04 – RENOUELEMENT CONVENTION AVEC LA POSTE

Vu la délibération en date du 6 décembre 2001 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec La Poste afin de maintenir l'agence postale de Jouy-le-Potier ouverte au public, aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

Vu la date d'échéance de la convention et la nécessité de revoir les bases de l'accord conclu entre la Commune de Jouy-le-Potier et La Poste pour donner suite au protocole d'accord entre La Poste et l'Association des Maires de France,

Vu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération établie entre la Commune et la Poste  
**CHARGE, AUTORISE et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier cette affaire.

### ➤ 2024/06/28/05 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU DÉLÉGATAIRE EAU POTABLE

Conformément à la Loi du 8 février 1995, le délégataire chargé de la distribution d'eau potable – la Société VEOLIA Eau– Société d'Entreprises et de Gestion Région Ile de France Centre - a fait parvenir son compte rendu d'activité pour l'année 2023,

Vu la présentation de Monsieur Thierry Zion,

Parmi les points importants à souligner :

Le contrat avec notre délégataire est valable jusqu'au 31 décembre 2024, avec une annexe de modification de prix en 2015.

On compte 1529 habitants desservis, 820 abonnés, 58 kms de canalisations de distribution.

Le volume d'eau vendu a diminué de 7% par rapport à 2022 et était de 77 379m<sup>3</sup> en 2023.

Le rendement du réseau est de 83,6% en 2023.

La consommation moyenne était de 106 m<sup>3</sup> en 2022 et de 94m<sup>3</sup> en 2023

Le prix de la facture de référence 120 m<sup>3</sup> est de 381.35€ en 2023 contre 376.14€ en 2022 soit 3.18€ le m<sup>3</sup> en 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire 2023 pour le contrat de délégation du service public de l'eau potable, tel qu'annexé.  
**CHARGE, AUTORISE et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier cette affaire.

### ➤ 2024/06/28/06 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la Loi du 6 mai 1995 le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Parmi les points importants à souligner :

Outre le rapport du délégataire sur l'eau potable, concernant l'assainissement,

On compte 747 abonnés et 8kms de réseau.

Le nombre de m<sup>3</sup> facturés en 2022 = 57 659 m<sup>3</sup>

Le prix de la facture de référence 120 m<sup>3</sup> avec assainissement collectif est de 744.57€ en 2023 contre 739.3€ en 2022 soit 6.20€ le m<sup>3</sup> en 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement communal 2023, tel qu'annexé

**CHARGE, AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour notifier cette affaire.

➤ **2024/06/28/07 – CRÉATION/SUPPRESSION DE RÉGIE - RETIRÉE**

➤ **2024/06/28/08 – EPANDAGES BOUES USINES D'AUCY**

Considérant la demande de la société D'AUCY ORLÉANS en vue d'actualiser le plan d'épandage des déchets issus de ses activités agroalimentaires,

Considérant la demande de la Préfecture du Loiret afin que le Conseil Municipal communique un avis sur le plan d'épandage sur le territoire de Jouy-le-Potier,

**Après en avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de l'actualisation du plan d'épandage des déchets végétaux tel qu'annexé

**DONNE** un avis favorable à ce dernier

**CHARGE, AUTORISE et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

➤ **2024/06/28/09 – NOMINATION RÉFÉRENT NATURA 2000**

Considérant la demande de la région pour la nomination d'un référent NATURA 2000

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la candidature de Mr Benoît MALARD

**Après en avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE** que le référent NATURA 2000 est Mr Benoît MALARD

**CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire rappelle aux élus présents à la tenue des bureaux de vote des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 que :**

- Les pièces d'identités avec photos sont obligatoires pour voter
- Les délégués représentants des différents partis qui se présenteraient dans les bureaux aux dépouillements doivent signer les procès-verbaux
- Les électeurs qui font un vote par procuration doivent obligatoirement apparaître sur le registre

**Monsieur le Maire informe :**

- Qu'à l'occasion du Tour de France les routes d'Ardon et de Ligny et les rues d'Ardon, d'Orléans et de Ligny seront interdites à toutes circulations de 9h à 15h. Il y aura de quoi se restaurer sur la place de l'Église.
- Que le Gala du catch se tiendra le 6 juillet au gymnase.
- Qu'une nouvelle association à vue le jour dans la commune : « La folie du jeu » dont la présidente est Mme RATOUIN Florence et la trésorière Mme BURAUULT Sylvie.
- Que le dossier « Age et Vie » suit son cours dans le changement du PLU.
- Que l'accueil de la mairie dispose d'un nouvel aménagement
- Que les travaux du Pôle Santé avancent
- Que les finitions de la lagune seront faites dès que le temps le permettra
- Que la prochaine réunion de conseil se tiendra le 6 septembre
- Que le forum des associations se déroulera le 7 septembre
- Que le vide-greniers se déroulera le 8 septembre
- Il charge également Thierry ZION de relancer les travaux de plaques de plafond et des peintures toujours en attente

- Il précise enfin que contrairement à ce qui a été dit dans le journal local il n'a jamais été question de faire payer l'emplacement des Potiers.

**Florence Noyer indique que :**

- Les chiens salissent les aires de jeux
- Les pompiers pourraient organiser un vide-greniers

Séance close à 22h.